RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

-PROCES VERBAL de la séance du 29 septembre 2026–

Date de la convocation : 22/09/2026 Date d'affichage : 7/10/2026

L'an deux mil vingt-six et le 29 septembre à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Marc CAGNARD, Maire.

Etaient présents : Marc CAGNARD, Sandrine GIRARD-DUQUESNE, Franck DUCROCQ, Elie WARGNIER, Marie-Laure HOARAU, Christophe PARMENTIER, Marie-France THUILLIER, Philippe PORTOIS, Nicole RACLOT, Henri DOMONT.

Était absente excusée : Caroline JORON a donné pouvoir à Marc CAGNARD

Le compte rendu du 7 juillet 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents

Le secrétariat a été assuré par Franck DUCROCQ**.**

Travaux mur de l'école

Monsieur le Maire fait visiter aux conseillers le bâtiment concerné par le mur qui doit être restauré. Ce mur est mitoyen. Monsieur Henry DUMONT, propriétaire en partie, propose de réaliser les travaux. Monsieur le Maire propose une participation financière correspondante à la dépense des matériaux nécessaires à la restauration de ce mur.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Un premier devis est présenté pour un montant de 917.82€ auquel il faudra ajouter l'électricité et le bardage qui viendra se fixer sur le mur.

Le Conseil municipal autorise Monsieur DOMONT à réaliser les travaux et Monsieur le Maire à régler les factures liées aux dépenses pour la réfection de ce mur.

Devis achat échafaudage de jardin

Monsieur le Maire propose de réaliser l'achat d'un échafaudage de jardin à l'agent communal pour les travaux de coupe de haie ou autres. Cela lui permettrait de travailler en toute sécurité. Il présente un devis d'un montant de 617.90€. Monsieur WARGNIER, fait remarquer qu'il faut un échafaudage avec des roulettes réglables pour pallier aux différents niveaux de terrain. Il est préférable de se rapprocher d'un professionnel.
Un devis va être demandé auprès de TUBESCA afin de trouver le produit correspondant au besoin de l'agent technique. Il est précisé qu'il faut lui faire passer l'habilitation pour travailler en hauteur. (Formation hauteur habilitation).

Demande de subvention ENVOL

L'association ENVOL qui recueille des oiseaux blessés est en difficultés financières. Elle demande aux collectivités de les aider en leur versant une subvention. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal décide avec 4 voix POUR, 3 CONTRE et 1 abstention de donner 100 euros.

Délégation consentie au Maire : admission en non-valeur.

Le conseil municipal, par délibération n° 20-03-2026-005 du 20 mars 2026 a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu l'article R1617-24 relatif à la procédure des créances irrécouvrables des collectivités territoriales ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022 permettant aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes et le seuil de 200 € est fixé par le décret n°2026-118 du 20 février 2026.

Vu le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 ;

Afin de simplifier la procédure d'admission en non-valeur et de permettre une démarche plus volontariste d'apurement impliquant le provisionnement systématique des créances irrécouvrables, Monsieur le Maire propose de lui accorder cette délégation. Si la délégation est accordée, la décision d'admission en non-valeur prendra donc la forme d'un arrêté et non plus d'une délibération pour les créances de moins de 200 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de déléguer à l'ordonnateur l'admission en non-valeur des créances de faible montant jusqu'au seuil de 200 euros. Cette délégation est valable pour toutes catégories de créances

Regie de recette : fin de la transmission des chèques

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la gestion financière des locations de la salle des fêtes est gérée en régie par la secrétaire par chèque. Une note a été adressée en mairie à tous les régisseurs pour les informer de la disparition progressive du chèque et la fermeture des centres de traitement de la DGFIP courant 2027.
Il est donc nécessaire d'anticiper dès à présent des solutions de paiement alternatives et de communiquer auprès des usagers concernés.

L'alternative serait la fermeture de la régie au profit de l'émission de titres individuels
Cette option permet de rester dans le circuit Hélios / PES-ASAP, avec transmission automatique des données à l'administration fiscale, sans TPE ni outil de facturation à acquérir.
Elle implique :
➢ l'émission d'un titre de recette individuel pour chaque prestation ;
➢ le paiement par l'usager, qui ne s'effectue plus en mairie mais via l'un des moyens suivants : espèces ou carte bancaire chez un buraliste partenaire, ou paiement en ligne via PayFiP ;
➢ une délibération du conseil municipal autorisant le Maire à clôturer la régie, suivie d'un arrêté de clôture exécutoire.
Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la fermeture de la régie.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à fermer la régie au profit de l'émission de titres individuels.

Devis déchets verts

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis de clôture pour fermer l'accès à la carrière et contrôler ainsi le dépôt des déchets verts. Il précise qu'elle est déjà bien remplie et qu'il est difficile de contrôler les personnes qui s'y rendent notamment les extérieurs.
Certains conseillers ne sont pas d'accord avec le principe et propose l'installation d'une caméra dans un premier temps. Il est fait remarquer qu'en cas de fermeture, il faudrait une personne pour gérer la clé ce qui n'est pas évident étant donné que le personnes en général y travaillent les week-end. Il faudrait rédiger un règlement pour y préciser ce qui est autorisé à mettre (tous déchets verts sauf les tontes de gazon, les souches et les troncs).
Le Conseil municipal décide l'installation d'une caméra et d'un panneau pour indiquer que la carrière est sous vidéo surveillance.

Questions diverses

- Repas des ainés : 5 décembre à midi. Choix du menu par Cuisine Concept. Monsieur le Maire présente l'organisation du repas des ainés pour les nouveaux. Préparation des tables le jeudi ou vendredi.
- Courrier de la Préfecture : autorisation du projet de la Cressonnière en route depuis 2014.
- Sollicitation par l'entreprise Electric 55 charging qui nous propose d'installer gratuitement deux bornes de charge d'une puissance de 22 KWh. La commune se charge seulement de la location du compteur linky et du marquage au sol. Elle reçoit 0.01par KW vendu.
- Sécurité routière : intervention le mercredi 21 octobre prochain pour la modification du carrefour. Choix de la date par rapport aux vacances scolaires.
- Feu d'artifice : besoin d'un volontaire pour devenir artificier aux côtés de Dany PETRIEUX en remplacement de Dany DUPREZ. Pas de volontaires.
- RPI : bilan de la rentrée 2027 – 57 élèves pour 3 classes respectivement 18 à Fontaine Bonneleau (maternelle), 23 à Croissy sur Celle (CP-CE1) et 16 élèves à Domeliers (CE2-CM1-CM2).
- Rendez-vous le 11 novembre au monument aux morts – vœux du maire et de la municipalité 16 janvier à 11 heures.
- Echo de l'info remerciement à Caroline JORON pour son investissement
- Rendez-vous 12 octobre 15h30 avec Maitre DAMAY pour le fleurissement de la tombe de Madame FORRET.
- Mise en route de la procédure du bien présumé sans maitre.
- Monsieur PARMENTIER remercie la commune d'avoir refait les chemins, tailler les haies mais aurait aimé être informé. Il est précisé que cela avait été dit lors d'un précédent conseil municipal.
- Plus de passage dans le chemin parallèle à la coulée verte. Cela a été signalé à M GUILBERT de la CCOP. Les services techniques doivent intervenir.
- Plaque de regard à côté de l'église cassée

Séance levée à 20 heures 40.